

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE
ARRETE DU MAIRE N° 010/2024

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R.123-1 à R.123-55,
Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
Vu la loi n°91-663 du 13 juillet 1991 portant sur les diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées
Vu l'avis de la commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public suite à son passage le 25 08 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement E34600014-000-0-GYMNASE, Type X, 3^{ème} catégorie sis rue des Prunus à la Suze sur Sarthe est autorisé à recevoir du public dans les conditions ci-après défini :

Article 2 : L'ensemble du complexe Gymnase Type X, 3^{ème} catégorie pourra accueillir un maximum de 419 personnes

- Grande salle : 310 personnes dont 200 en tribunes
- Petite salle : 99 personnes
- Effectif en personnels : 10 personnes
-

Article 3 : La défense contre l'incendie de ladite installation sera assurée en premier appel par l'association utilisatrice.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet,
- ✓ Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Suze,
- ✓ Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.
- ✓ Aux Président (e) des associations utilisatrices

mis en ligne le 22/01/2024

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 17/01/2024

Le Maire,
Emmanuel d'AILLIERES,

